

# ACADEMIE DE LA GUADELOUPE

## Concours interne de Secrétaire Administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES) de classe normale Session 2018

**Le Recteur de région académique Guadeloupe  
Recteur d'académie Chancelier des Universités  
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale**

- Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 janvier 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

### ARRETE

**ARTICLE 1** : Le jury académique du concours interne de recrutement de SAENES de classe normale est composé comme suit :

- M.HENRY Emmanuel, Secrétaire général adjoint - DRRH - Président de jury
- Mme LEPIERRE Elisabeth, Proviseur, Lycée Yves Leborgne - membre
- Mme MARACHE Hélène, Responsable de la cellule européenne - membre
- Mme DUVIGNEAU Aurélie, DRH du CROUS - membre

**ARTICLE 2** : La liste des correcteurs, secondant le jury est arrêtée comme suit :

- Mme SALLAUD Laurence, chef de la DPES, Rectorat
- Mme WILFRID Marie-louise, Agent comptable, CREPS
- Mme ROCHEMONT Marcelle, chef de la DIVISAC, Rectorat
- Mme MIRVAL Hélène, chef de la DPEATSS, Rectorat
- Mme VINCENNES Astrid, chef de bureau de la DPES, Rectorat
- M. ABATE Norbert, Chef du service pensions et validation, Rectorat
- M. BALTIMOR Philippe, chef de la DEP, Rectorat
- M. CHALINE olivier, Adjoint gestionnaire, Clg Félix Eboué
- Mme MICHINEAU Nelly, Chef de service d'aide aux EPLE, Rectorat
- Mme VOGES Murielle, Adjoint gestionnaire, LDM Hôtellerie et Tourisme
- M. SAPHO Omer, Adjoint gestionnaire, LGT Félix Proto
- Mme FIATA Samantha, Chef du service de prévention et de suivi, Rectorat
- Mme DELANNAY Anna, Adjoint gestionnaire, Clg Rémy Nainsouta
- M. BASSIEN Bernard, Adjoint gestionnaire - agent comptable, Clg Général de Gaulle
- Mme BOC Luce, Proviseur, LGT Félix Proto
- M. BALAGUETTE Henri, Principal adjoint, Clg Gourdeliane

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté. qui annule et remplace celui daté du 27 mars 2018.

Fait aux ABYMES, le 30 avril 2018

**Mostafa FOURAR**

**Pour le Recteur et par Délégation**  
**Le Chef de la Division**  
**des Examens et Concours**  
**Jean-Pierre THERCSIET**